

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
Du 19 Novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice : 17**    **Présents : 12**    **Représentés : 2**    **Votants : 14**

**Sont présents** : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, LEGOUT Cécile, VABRE Fabien.

**Sont absents** : DELOM Florence représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, RAYNAL Géraud représenté par Frédéric MURAT, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-quatre, le 19 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

**Secrétaire de séance** : Cécile CHEVALIER

**Date convocation et affichage** : 14 novembre 2024

**Délibération N° 2024-070 – Utilisation des crédits d'investissement avant le vote du BP 2025**

L'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, prévoit que dans l'attente du vote du Budget Primitif, Madame le Maire, après autorisation du Conseil Municipal, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ceux relatifs à des restes à réaliser qui peuvent être liquidés en totalité) ; le Conseil Municipal devant par ailleurs s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 et de garantir le respect des délais de paiement, **il est proposé au Conseil Municipal de mettre en application ces dispositions pour le budget 2025 et d'autoriser Madame le Maire :**

- à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 (voir tableau ci-dessous) ;
- à inscrire les crédits correspondants lors du vote du budget primitif 2025 :

Opération	Article		Crédits ouverts au BP 2024	Montants autorisés avant le vote du BP2025
Opérations non individualisées	21578	Autre matériel technique	8 000,00	2 000,00
	2181	Installations générales, agencements	3 184,35	796,00
	2188	Autres immos corporelles	8 000,00	2 000,00
Opération 13 - bâtiments communaux	2313	Immos en cours - construction	129 000,00	32 250,00

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024



ID : 015-211502042-20241119-DEL\_2024\_070-DE

<b>Opération 15 - Voirie</b>	2315	Immos en cours - inst. Techn.	85 000,00	21 250,00
<b>Opération 19 - travaux d'éclairage public</b>	204181	Subventions d'équipement versées	8 000,00	2 000,00
<b>Opération 29 - restructuration de l'école – Pôle Enfance</b>	2313	Immos en cours - construction	1 683 616,75	420 904,00
<b>Opération 30 – Ilot Oustalniol</b>	2313	Immos en cours - construction	95 000,00	23 750,00

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER